

- IV -

SAGE « VALLEE DE LA GARONNE »

Désignation du représentant du Smeag à la commission locale de l'eau

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

IV – SAGE « VALLEE DE LA GARONNE »

Désignation du représentant du Smeag à la commission locale de l'eau

RAPPORT

Comme annoncé lors de la séance du 9 décembre 2008, la commission locale de l'eau du SAGE « Vallée de la Garonne » est en cours de formation.

1 – RAPPEL DU CONTEXTE DE FORMATION DE LA CLE

Par arrêté préfectoral en date du 26 mars, le préfet de bassin a souhaité fixer un cadre pour la composition de la CLE, composée de 90 membres. Les sièges identifiés sont répartis en 3 collèges conformément à l'article R212-30 du code de l'environnement, modifié par le décret 2007-1213 du 10 août 2007 :

- Collège des représentants de l'État : 12 membres
- Collèges des usagers : 24 membres
- Collège des collectivités territoriales et de leur groupements et des établissements publics locaux : 54 membres

dont la moitié est nommée sur proposition des associations départementales des Maires et dont 14 sièges sont réservés aux régions, départements, parc naturel régional, EPTB, autre SAGE...

2 – APPEL À CANDIDATURE POUR SIÉGER A LA CLE

Par courrier en date du 5 mars 2009, le préfet a sollicité chacune de nos collectivités afin que soit désigné leur représentant à la CLE pour le 30 avril 2009. Le délai étant très court, quelques collectivités ont pu répondre au préfet dans les temps, d'autres comme le Smeag doivent attendre la réunion de l'assemblée plénière pour désigner son représentant.

Parallèlement, près de 300 courriers de relance ont été envoyés le 15 mai 2009 afin de solliciter les candidatures des élus représentant les structures intercommunales impliquées dans la gestion de l'eau du territoire du SAGE, et les candidatures des structures représentant les usagers.

Ainsi, de nombreuses candidatures sont parvenues aux services de la préfecture de la Haute-Garonne. La CLE devrait être finalisée dès la fin de l'été, l'arrêté pouvant intervenir avant décembre 2009. Une première réunion de cette instance pourrait être envisagée dès le début de l'année 2010.

3 – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DU SMEAG POUR LE SAGE « VALLÉE DE LA GARONNE »

En sa qualité de conseiller général de la Gironde, M. Hervé Gillé, premier adjoint à la Mairie de Podensac, s'est porté candidat pour représenter le Smeag au sein de la CLE du Sage « Vallée de la Garonne ».

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

IV – SAGE « VALLEE DE LA GARONNE »

Désignation du représentant du Smeag à la commission locale de l'eau

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) du bassin Adour - Garonne, en particulier sa mesure F3 et la carte F1,

VU l'arrêté inter-préfectoral en date du 24 septembre 2007, délimitant le périmètre du SAGE « Vallée de la Garonne »,

VU sa délibération n° D08-02/02 du 8 février 2008, décidant d'engager la procédure SAGE en proposant à l'Etat la composition de la CLE et en lançant les études préalables nécessaires à l'état des lieux,

VU sa délibération n° D08-05/04-01 du 13 mai 2008, décidant de modifier le plan de financement adopté dans la délibération n° D08-02/02 du 8 février 2008 et d'y inclure des financements européens (FEDER),

VU l'arrêté préfectoral en date du 26 mars 2009, déterminant les modalités de composition de la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) « Vallée de la Garonne »,

VU la candidature de Monsieur Hervé Gillé,

VU le rapport du président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

PREND ACTE de la candidature de M. Hervé Gillé, élu de Gironde, pour représenter le Smeag au sein de la commission locale de l'eau du SAGE « Vallée de la Garonne ».

DÉSIGNE pour représenter le Smeag au sein du collège des élus de la CLE du SAGE « Vallée de la Garonne » :

Membre titulaire :